



ENDUIT DE FINITION TRIDENT MEDIUM

Revêtement acrylique texturé pour murs intérieurs ou extérieurs

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Fabricant : SYSTÈMES **adex**
USINE HÉBERTVILLE-STATION
67, rue Saint-Paul
Hébertville-Station (Québec)
G0W 1T0
T (418) 343-2640 | F (418) 343-2952
www.adex.ca

Téléphone d'urgence 24 heures CANUTEC : (613) 996-6666

FS préparée par : Les Systèmes Adex inc.

Date de préparation : 8 juin 2016

Téléphone : T (418) 343-2640

SECTION 2 - COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	CONCENTRATION (%poids/poids)	NUMÉRO CAS	DL ₅₀ (espèce et voie)	CL ₅₀ (espèce)	ACGIH TLV-TWA* (Fraction respirable)
Sable de silice	10 - 30	14808-60-7	N/D	N/D	0.025 mg/m ³

*ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

TLV : Valeur limite d'exposition.

TWA : Moyenne pondérée dans le temps.

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES RISQUES

Voies d'absorption : Inhalation
Ingestion
Contact avec la peau
Contact oculaire

Effets de l'exposition aiguë au produit :

Inhalation : Maux de tête et nausées

Peau : Irritation

Yeux : Irritation

Ingestion : Maux de tête et nausées

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES RISQUES (suite)

Effets de l'exposition chronique au produit :

Inhalation : Ce produit peut contenir des cristaux de silice. Lorsque ces cristaux secs sont présents dans l'air à une concentration supérieure à 1%, il y a risque de développer une silicose et d'endommager les poumons. La silicose est caractérisée par une toux, crachats, respiration bruyante, nodules sur les poumons et mauvais fonctionnement pulmonaire. Dans les cas avancés, fièvre, perte de poids, cyanose, infection par bactéries et mort due à la tuberculose. Ce produit peut contenir des cristaux de silice, lesquels sont considérés par l'IARC (International Agency for Research on Cancer) comme probablement cancérigène pour l'homme.

Limite d'exposition : 1% de cristaux de silice dans l'air

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Premiers soins particuliers à administrer :

Inhalation : Amener la victime dans un endroit aéré. Consulter un médecin si les maux de tête persistent.

Peau : Nettoyer la peau à grande eau tout en retirant les vêtements contaminés. Laver à fond à l'eau et au savon. Consulter un médecin.

Yeux : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, rincer à nouveau et obtenir des soins médicaux.

Ingestion : Donner 2 tasses d'eau à la victime, ne rien lui donner si elle est en état de choc ou prise de convulsions. Ne pas la faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5 - LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité : Non, ce produit est ininflammable mais il peut éclabousser si la température excède le point d'ébullition.

Méthodes d'extinction : N/A

Méthodes spéciales : N/A

SECTION 5 - LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

Point éclair et méthode de détermination : N/A

Limites inférieure et supérieure d'inflammabilité : N/A

Température d'auto-ignition : N/A

Produits de combustion dangereux : Lors de la combustion, il peut y avoir dégagement de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'oxyde d'azote.

Données sur l'explosibilité : N/A

SECTION 6 - MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTIEL

Procédures en cas de fuites ou de déversements : Ramasser à la pelle et disposer.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Méthodes et équipements pour la manutention : Protéger du gel car le matériel contient de l'eau. Le polymère peut coaguler si le liquide gèle. La température minimum recommandée est de 4°C / 40°F. Entreposer dans un endroit frais et sec à l'abri du soleil. L'entreposage au-dessus de 30°C / 85°F n'est pas recommandé.

Exigences en matière d'entreposage : Protéger du gel car le matériel contient de l'eau. Le polymère peut coaguler si le liquide gèle. La température minimum recommandée est de 4°C / 40°F. Entreposer dans un endroit frais et sec à l'abri du soleil. L'entreposage au-dessus de 30°C / 85°F n'est pas recommandé.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle technique : Concentration de poussières dans l'air sous la limite d'exposition.

Équipement de protection individuelle :

- Gants
- Respirateur approuvé en présence de poussières
- Lunettes de sécurité
- Vêtements couvrant le corps

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Pâte visqueuse
Odeur :	Odeur d'ammoniaque
État physique :	Boue
pH :	8.5 à 10
Tension de vapeur :	N/A
Densité de la vapeur (Air =1) :	>1
Point d'ébullition (°C) :	100
Point de congélation (°C) :	0
Densité relative (g/ml) :	1,7 à 1,8
Taux d'évaporation :	>1
Coefficient de partition eau-huile :	N/A
Seuil de l'odeur :	N/A
Viscosité :	N/A
Solubilité dans l'eau (20 °C) :	Soluble, coefficient N/D

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Oui, dans des conditions de température et de pression ambiantes.

Conditions de réactivité à éviter : N/A

Incompatibilité avec d'autres produits : Oui, avec des agents oxydants forts et avec des agents réducteurs.

Produits de décomposition dangereux : Lors de la combustion, il peut y avoir dégagement de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'oxyde d'azote.

Polymérisation dangereuse : N/A

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Effets d'une exposition de courte durée : Maux de tête, irritation de la peau.

Effets d'une exposition de longue durée : Ce produit contient de la silice. Le sablage du produit peut dégager de la silice cristalline sous forme de poussières en suspension dans l'air. Une inhalation fréquente de la silice de manière prolongée peut endommager les poumons et causer une silicose.

Propriété irritante : Peau, yeux



SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE (suite)

Sensibilisation au produit : N/D

Cancérogénicité : OUI (silice cristalline présente dans le produit)

Effets sur la reproduction : NON

Tératogénicité : NON

Mutagénicité : NON

Produits synergiques : N/D

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée relative n'est disponible sur les effets de ce produit sur l'environnement.

SECTION 13 - ÉLIMINATION DU PRODUIT

Élimination des résidus : Éliminer en respectant les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14 - INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Classification pour fin de transport : N/A

NIP : N/A

SECTION 15 - INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Classification SIMDUT : D2A

La présente fiche signalétique de santé et sécurité est conforme aux exigences du « Règlement sur les produits contrôlés ».

SECTION 16 - RENSEIGNEMENTS DIVERS

Aucun